

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

TEMPS PERDU

Prétendre que le pays est satisfait du spectacle qui vient de lui être offert, au lendemain de la grande consultation du suffrage universel qui semblait devoir aplanir les difficultés au lieu de les aggraver encore, ce serait émettre un paradoxe contre lequel protesterait aussitôt le bon sens public. Qu'a fait la nouvelle Chambre depuis le jour de sa réunion ?

Nous n'ignorons pas que derrière les multiples scrutins et les savantes manœuvres, auxquelles nous venons d'assister se cachent, de toutes parts, d'ambitieuses visées. Les questions de principe, toujours commodes à invoquer, masquent le plus souvent des questions de personnes, délicates à résoudre.

Tout cela peut être plein d'intérêt pour les politiciens. Mais les affaires du pays, que deviennent-elles pendant un assaut aussi prolongé aux timbales, pardon, aux portefeuilles ministériels ? Il faudrait cependant un peu y penser et ne pas s'éterniser dans toutes ces querelles où la stérilité semble le disputer à l'impuissance.

On nous répète sans cesse qu'il faut relever en France ce que l'on appelle la notion du gouvernement. Est-il excusable, de la part de ceux qui s'en attribuent le monopole, d'aggraver à ce point le désordre et le désarroi ?

N'y a-t-il rien de plus pressé que de rouvrir, à propos de n'importe quoi, une nouvelle crise ministérielle ? Est-ce là ce que réclament le patriotisme et le bon sens ? Nous ne le pensons pas.

S'il est une démonstration qu'établit depuis trop longtemps l'évidence des faits, c'est que, lorsque la majorité républicaine se divise contre elle-même, chacune des deux principales fractions qui la composent, dans la Chambre actuelle, ne saurait réussir à constituer par elle-même une majorité digne de ce nom.

Ce qui est vrai aussi, c'est que, malgré sa faiblesse numérique, aussitôt que les républicains se divisent contre eux-mêmes, la Droite, par la force des choses, risque de devenir l'arbitre et la maîtresse de la situation.

Et le premier devoir de tout bon républicain, qu'il siège un peu plus ou un peu moins à gauche, serait de s'en rendre compte.

La République existe ; elle est définitivement fondée ; elle ne demande qu'à vivre ; le pays met en elle toutes ses espérances d'avenir et de progrès. Mais qui pourrait empêcher qu'elle n'ait encore contre elle et contre son développement nécessaire une coalition d'intérêts puissants se rattachant à tout ce qui est la haine de la démocratie ?

Qui pourrait empêcher aussi que cette coalition d'intérêts si puissants ne soit prête à employer de nouveau, comme elle n'a cessé

de le faire depuis la Révolution de 1789, les armes les plus diverses et les plus perfides à la fois pour abattre « le monstre » qui a trouvé dans la République sa forme rationnelle et son incarnation définitive ?

Qui pourrait empêcher enfin la lassitude et le découragement qui, très vite s'empareraient du pays s'il voyait cette majorité républicaine si nombreuse, et qui devrait être si forte, manquer à tous ses engagements et à tous ses devoirs, en réduisant toute la politique à une perpétuelle et inféconde dispute des portefeuilles ministériels ?

En résumé, continuer à se diviser ainsi, c'est faire le jeu des pires ennemis de la liberté, de la démocratie, de la République.

Les progressistes, qui ont fait échouer deux combinaisons de conciliation, peuvent en être certains, en dehors d'une politique ayant des bases assez larges pour permettre l'exécution de nombreuses réformes, il n'y aura dans le Parlement actuel qu'impuissance et désarroi.

N'y aura-t-il pas dans les Chambres assez d'esprits sages, assez de bons citoyens pour reconnaître la gravité du péril et pour entendre la voix du pays qui s'élève et qui commence à gronder ?

C. R.

La Crise ministérielle

M. Peytral, devant les exigences des modérés, a déclaré samedi soir, au Président de la République, qu'il considérait sa mission comme terminée.

M. Félix Faure a fait aussitôt appeler M. Brisson et l'a chargé de constituer le nouveau ministère.

M. Brisson a montré au Président, les difficultés nouvelles occasionnées par les échecs successifs de MM. Ribot, Sarrien et Peytral.

Il a demandé jusqu'à dimanche pour donner sa réponse définitive.

On croit qu'il essayera de constituer un cabinet parmi les membres de la gauche, sincèrement républicain.

La tâche entreprise présente des difficultés. Mais le pays républicain ne peut qu'avoir confiance en l'énergie de M. Brisson, en son impartialité et surtout en sa haute valeur politique.

LA FIN DE LA CRISE

Hier après midi nous avons reçu la dépêche suivante de notre correspondant :

Paris 27 juin, 5 h. 55 soir.

Ce soir, Brisson soumettra à la signature du Président le décret nommant les nouveaux ministres.

C'était la fin de la crise.

Hier soir, en effet, une réunion définitive a eu lieu chez M. Brisson.

Le ministère sera ainsi composé :

Présidence du Conseil et Intérieur	MM. Brisson
Affaires étrangères	Delcassé
Finances	Peytral
Instruction publique	L. Bourgeois
Justice	Sarrien
Guerre	Cavaignac
Marine	Lockroy
Agriculture	Viger
Commerce	Maruéjols
Colonies	Trouillot
Travaux publics	Tillaye
Sous-secr. Intérieur	Vallé
Sous-secr. Postes et Télégr.	Mougeot

Le Ministère Constitué

Nous recevons le télégramme suivant :

Paris, 28 mars, 12 h. 40' s.

Le ministère est définitivement constitué conformément à la dernière liste connue, avec MM. Tillaye, ministre travaux publics, Vallé, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, Mougeot, sous-secrétaire aux postes et télégraphes.

HAVAS.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 27 juin

On valide les élections de MM. Piou, Disleau, Delpech-Cantaloup après discussion. De nombreux députés sont également validés sans discussion.

On vote ensuite un projet portant prorogation d'un mois des taxes actuelles sur les boissons hygiéniques à l'octroi de Paris.

La Chambre décide ensuite de nommer de mardi en huit, dans ses bureaux, les grandes commissions de trente-trois membres.

LA GUERRE HISPANO-AMÉRICAINÉ

Décisions et préparatifs

On télégraphie de Madrid :

Dans l'attente de nouvelles décisives de Manille et de Santiago, M. Sagasta est parvenu à décider tous ses collègues à ajourner les questions politiques intérieures, surtout celles qui concernent la modification du cabinet.

Le conseil des ministres, a examiné tous les aspects de la situation à Cuba et les moy-

ens d'organiser la défense contre les Américains et les insurgés.

Déjà on allume les phares sur la côte espagnole et on a augmenté les sous marines et les fortifications en cas d'apparition éventuelle de la flotte américaine.

Selon les dépêches officielles, on espère pouvoir tenir jusqu'à l'arrivée des renforts, partis à marches forcées, du général Pando.

Les Américains s'avancent en trois colonnes par Altares, Firmeza, Jaragua, flanqués par les insurgés pour converger sur les positions espagnoles de Grane, Pena et Sevilla.

On mande de Washington au *Morning Post* :

« La nouvelle la plus importante aujourd'hui est la décision de l'administration d'envoyer une flotte contre les côtes d'Espagne. Sur l'avis du conseil de guerre, le président a décidé de porter la guerre en Espagne afin de mettre fin le plus rapidement possible aux hostilités.

« S'il est nécessaire, l'expédition contre Porto-Rico sera ajournée

« Le commodore Schley commandera la flotte et recevra l'ordre, après avoir bombardé les ports espagnols, de se mettre à la poursuite de l'amiral Camara et de détruire son escadre

ÉLECTIONS CONTESTÉES

Le huitième bureau s'est prononcé pour la validation de l'élection de M. Achille Fould dans les Hautes-Pyrénées, bien que la sous-commission ait conclu à la transmission du dossier au procureur de la République. Cette décision, prise en l'absence de nombreux membres radicaux, sera combattue devant la Chambre

La médaille de l'Alliance

La maquette de la médaille commémorative du voyage du Président de la République en Russie vient d'être terminée par le graveur Louis Bettée.

Celui-ci présente deux projets d'avers, d'une grande beauté de composition et d'une extrême délicatesse de gravure.

Dans le premier, on voit une allégorie très heureuse de l'alliance : deux femmes, l'une vêtue du péplum et coiffée du bonnet phrygien, d'où s'échappent ses longs cheveux, l'autre parée de la tabuquoise et de la chemisette russe à larges broderies, se tiennent enlacées et la main dans la main, leurs deux regards fixés sur l'horizon, où des flots monte un soleil levant avec cette date, « 25 août 1897 ».

Dans le second est représenté, en une composition d'un admirable effet décoratif, le débarquement de la France sur le sol russe, les deux nations sœurs se retrouvant dans une étreinte, la France embrassant la Russie qui lui présente des fleurs au moment où elle quitte le vaisseau antique dont le génie de l'Indépendance tient le gouvernail.

Au revers, dont un seul projet a été fait, l'Histoire, assise sur un fût de colonne qui sépare deux médaillons aux effigies du tzar Nicolas II et du président Félix Faure, inscrit sur ses tablettes le grand évènement qu'annonce l'arrivée du *Pothuau*, passant en horizon sur les flots vers Cronstadt.

INFORMATIONS

Elections au conseil général

Canton nord-est de Lille

M. Delory, maire de Lille, collectiviste, 2,373 voix (élu).

M. Battet-Rogez, conservateur, 2,153.

Canton de Cat au (Nord). — Scrutin de ballottage

M. Martinet, républicain, a été élu par 3,532 voix contre 3,272 à M. Lefebvre.

Canton de Buis-les-Baronnies (Drôme)

M. Lamarche, républicain, élu, en remplacement de M. Moyrouds, démissionnaire.

Canton de Salles-sur-VHers (Aude)

M. de Cavailhis, conservateur, élu, en remplacement de M. Sol de Maquens, décedé.

Anniversaire de Hoche

On mande de Versailles :

Sur la proposition de M. Joseph Fabre, sénateur, l'ordre du jour suivant a été voté au banquet de Hoche :

« Les républicains de Seine-et-Oise, réunis au nombre de trois cents au banquet de Hoche, à Versailles, envoient à l'unanimité, à M. Brisson, leurs vœux pour que son ministère aboutisse en vue de l'union des républicains et du succès des réformes démocratiques. »

Grave accident de voiture

Samedi soir, place de la Concorde à Paris, le cheval du fiacre 3251, effrayé par une automobile, se jeta sur une autre voiture qui allait en sens inverse. Le choc fut si violent que voyageurs et cochers furent projetés sur le sol.

Le cheval du fiacre 3251 s'emballa alors, et des accidents fort regrettables se seraient produits, sans l'intervention d'un courageux citoyen : M. Georges Leygues, député de Villeneuve-sur-Lot.

Nous adressons à M. Leygues nos plus sincères félicitations. Nous lui en adresserions encore davantage s'il montrait la même ardeur à défendre la vie de la République que la vie des citoyens.

M. Reinach et le conseil d'enquête

Le ministère de la guerre communique la note suivante :

D'après l'avis unanime du conseil d'enquête réuni pour statuer dans l'affaire Reinach et sur la proposition du général Billot, ministre de la guerre, M. Joseph Reinach, capitaine dans l'armée territoriale, a été révoqué de son grade par décision présidentielle en date de ce jour.

M. Joseph Reinach déclare que, dès qu'il sera informé officiellement de la décision présidentielle, il se pourvoira devant le conseil d'Etat.

Affaire d'espionnage

On mande de Nancy :

On garde toujours le silence au sujet de l'arrestation opérée par M. Veener, commissaire spécial à Pagny-sur-Moselle, ce qui ferait supposer qu'elle a une réelle importance. L'individu arrêté était passé par Nancy se rendant en Alsace-Lorraine; comme il était surveillé depuis un certain temps déjà, alors qu'il voyageait dans la région de l'Est, on l'a signalé et il a été possible de l'empêcher de passer la frontière; il a été amené à Nancy et mis à la disposition du parquet.

La mission Bonchamp

On écrit de Marseille :

Le marquis de Bonchamp, qui est arrivé samedi par le Yangtse et se rend à Paris, avait été chargé de rejoindre la mission Marchand. Celle-ci, on le sait, a atteint le Nil-Blanc. M. de Bonchamp, dans plusieurs rencontres, a eu 20 hommes tués et autant de blessés; il a laissé la plupart des membres de la mission à Djibouti; ils rentreront par un prochain courrier.

CHRONIQUE LOCALE

LE MINISTÈRE BRISSON

La crise ministérielle est terminée.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre correspondant parisien un télégramme nous annonçant la constitution définitive du Cabinet Brisson.

En dépit des espérances de nos adversaires, le règne de la concentration à droite a vécu.

On est certain qu'une fraction des nouveaux députés progressistes qui ont voté pour M. Deschanel, iront grossir les rangs de la majorité du nouveau ministère. On compte que le Cabinet Brisson recueillera à la Chambre une majorité d'environ trente voix et au Luxembourg un accueil très favorable.

C'est donc avec un légitime enthousiasme que tous les vrais démocrates apprendront la constitution du Cabinet Brisson.

Avec lui, l'ère des réformes va s'ouvrir. Mais auparavant il y a une œuvre de justice à accomplir et dans notre département, en particulier, les républicains ont le droit de compter sur l'exécution méritée du préfet Rousset, dont l'administration a été tout simplement odieuse.

Tout le premier, il ne saurait trouver excessif le châtiement qui s'impose.

Il a lutté, lui, préfet de la République, de concert avec la Croix, avec la dernière énergie contre les républicains.

L'exécution est complètement méritée et justifiée.

Elle ne saurait tarder.

Brevet supérieur

Aujourd'hui commencent les épreuves du brevet supérieur pour les jeunes filles.

Conseil d'arrondissement

RENOUVELLEMENT DE 1898

Canton de Castelnaud

M. Valmary, Antonin, notaire à Castelnaud est âgé de 44 ans. Il remplit le mandat de conseiller d'arrondissement depuis le 28 juillet 1889. A cette époque il a réuni 1253 suffrages. Au renouvellement de 1895, il n'en a obtenu que 987.

Canton de Catus

M. Cambornac, Paul, notaire à Catus a succédé en 1895 à M. Perboyre, comme conseiller d'arrondissement de ce canton. Lors de ce renouvellement il obtint 1409 voix sur 2560 suffrages exprimés.

M. Cambornac est âgé de 45 ans.

Canton de Lauzès

M. Peyrichou, Jean, notaire à Cabrerets est né le 16 juillet 1857. Il occupe le siège de conseiller d'arrondissement pour ce canton, depuis le 5 février 1888, en remplacement de M. Decremps décedé.

A cette date il a réuni 991 voix. Au renouvellement de 1892 il a été réélu par 1357 voix sur 1373 suffrages exprimés.

Canton de Limogne

M. Couderc, Henri, notaire à Cènevières et maire de cette commune est né le 13 décembre 1845. Il remplit le mandat de conseiller d'arrondissement pour ce canton depuis le 28 juillet 1889. Il a succédé à son père M. Couderc, Jean-Louis-Basile, qui avait occupé ce siège depuis le 1^{er} août 1852, sans interruption.

M. Couderc, Henri, n'a pas eu jusqu'ici de concurrent. Au renouvellement de 1889 il a réuni 1938 voix sur 1973 suffrages exprimés et au renouvellement de 1895, il a obtenu 1920 voix.

Canton de Luzech

M. Pagès, Edmond-Jean, vétérinaire à Cahors, est âgé de 37 ans. Il a été élu au renouvellement de 1892 par 1476 suffrages. Il a remplacé M. le D^r Marcenac, nommé conseiller général.

Canton de Montcuq

M. Darnis, Charles, notaire à Saint-Cyprien, est né le 12 juin 1849. Il a été élu le 10 août 1890 conseiller d'arrondissement pour ce canton, en remplacement de M. Valat, démissionnaire, par 1469 voix sur 2291 suffrages exprimés.

Au renouvellement de 1892 il a été réélu, sans concurrent, par 1399 voix sur 2850 électeurs inscrits.

CAHORS

Conseil municipal

Le conseil municipal de Cahors s'est réuni samedi soir, à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Costes, maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Relhié, Roussel, Rouffi, Talou, Soulié et Parazines excusés.

Le conseil est appelé à procéder à la dési-

gnation des deux rosières qui doivent bénéficier du legs de M. Armand Valette.

Le maire dit que deux jeunes filles, Amélie Bélibens, taillense, née à Cahors, le 19 janvier 1879, et Hélène Guénard, repasseuse, née à Cahors le 19 Mars 1880, se sont présentées.

Après avoir entendu la lecture de renseignements de tous points excellents qui sont fournis sur Mlles Bélibens et Guénard, le conseil les proclame rosières à l'unanimité.

M. le maire donne connaissance au conseil d'une lettre du préfet, relative à la création d'une chambre de commerce à Cahors. Le montant des dépenses du premier établissement s'élèverait à 3,000 fr. environ, et les membres de cette chambre ne pourraient être moins de 9 ni excéder 21. L'étude de la question est renvoyée à l'examen de la commission des finances, à laquelle on adjoind MM. Cayla et Delpech.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes de soutiens de famille faites par les sieurs Estanol, Vioges et Bonassie.

Un rapport de l'agent-voyer cantonal au sujet de l'emploi en régie d'une somme de 120 fr. sur le chemin vicinal ordinaire n° 22 est adopté.

MM. Parazines, Delpech, Cagnac, Cayla, Delfour, Caviolle, Besse, Ausset et Rouffi sont chargés d'organiser la fête du 14 juillet.

Une subvention de 200 francs est accordée à l'Aviron cadurcien.

Une demande de souscription faite par la Ligue française de l'enseignement est renvoyée à la commission des finances.

L'abonnement des vendanges est fixé à 6,000 fr.

Les baux verbaux consentis par la ville sont approuvés.

M. Delpont propose au conseil de vendre la maison Andurand, située quai Regourd. M. Guiraudies appuie cette proposition avec réserve qu'on conservera la partie de terrain nécessaire pour la construction de l'escalier monumental de la place des Mobiles au quai Regourd. — Adopté.

Une pétition du quartier de Labarre et de la rue Sainte-Claire relative à l'avenue dite de la gare est renvoyée à la commission des bâtiments civils.

M. Ausset, rapporteur de la commission des travaux publics, propose la démolition et la reconstruction d'un mur pour une nouvelle rue entre le lycée et l'immeuble Caviolle. M. Guiraudies demande le renvoi, pour nouvelles informations, aux commissions des finances et des travaux publics réunies. La proposition de M. Guiraudies est acceptée.

Au nom de la même commission, M. Ausset propose de demander 100 fr. pour location du théâtre pour bals, conférences, réunions publiques à l'exception des concerts de l'orphéon, de la musique et des fêtes données par les sociétés cadurciennes.

M. Delpont propose de faire consigner 100 fr., mais à la condition que cette somme serait rendue s'il n'y avait pas de dégradations. Le conseil accepte la proposition de M. Delpont.

M. Caviolle, au nom de la commission des travaux publics, propose de disjoindre l'école de Saint-Henri du projet des autres écoles et de décider que cette école sera construite le plus tôt possible.

M. Guiraudies propose à son tour au conseil de présenter tous les plans des écoles de hameau ensemble et de faire un emprunt spécial pour que ces projets soient au plus vite réalisés. Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Caviolle propose au conseil de redresser la partie haute de la rue Saint-Géry en prenant le redressement à côté de l'hospice, à la condition que les propriétaires de la rue Saint-Géry prendront au préalable l'engagement de ne pas se prévaloir de la plus-value à la suite de cet élargissement. M. Guiraudies demande des plans et propose de renvoyer à la prochaine séance pour cette communication et statuer. — Adopté.

M. Besse, au nom de la commission des travaux, propose de voter 260 fr. pour aménagement des caniveaux de la rue J.-Veyrac. — Adopté.

M. Besse, au nom de la même commission, propose d'autoriser M. le capitaine de Chaunac à établir un jeu de law-tennis aux allées des Soupirs, à côté du jardin de Mme Martin, à la condition que tous les soirs les appareils de ce jeu seraient enlevés. — Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cagnac propose au conseil la création d'une morgue dans l'intérieur du

cimetière. La dépense sera de 1,400 fr. Sur la proposition de M. Caviolle, le conseil renvoie de nouveau à la commission des travaux publics l'examen du choix de l'emplacement dans le cimetière.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil approuve le projet d'appropriation des logements d'adjoints dans l'école de la rue du Lycée dont la dépense se porte à 400 fr. et décide que cette somme sera couverte par les 2 500 francs déjà votés pour la construction et logements à l'ancienne maison Cagnardei et par 1,500 francs à prendre sur le budget supplémentaire de 1898.

Le même rapporteur propose d'autoriser la cession en faveur de M. Costes, notaire à Cahors, d'un hors-ligne d'une surface de vingt mètres environ devenue disponible après le tracé de la rue des Badernes et située en bordure de la maison du pétitionnaire. Le prix est porté à 5 francs le mètre carré. La question est réservée.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cagnac fait un très long rapport au sujet de l'amélioration du service des eaux et des garanties désirables pour réprimer le gaspillage auquel se livrent les concessionnaires. Ce double but serait atteint par l'installation des compteurs à eau et le bénéfice en résultant aurait pour conséquence la possibilité pour la ville de faire sans emprunts les travaux d'amélioration suivants :

1° Création d'un réservoir de 5,000 mètres cubes dans la montagne ;

2° Installation d'une machine élévatrice à la fontaine du château pour aider à notre alimentation pendant les crues ;

3° Installation d'un tuyau de 40 centimètres de diamètre pour amener les eaux des réservoirs devant la mairie. Ces travaux, d'après la commission, coûteraient avec les imprévus environ 150,000 fr. En conséquence, la commission des travaux publics estime qu'avant de faire un emprunt, il est préférable d'imposer les compteurs d'eau qui, d'après ses prévisions, donneront les revenus nécessaires pour mener à bonne fin ces travaux et avec affectation spéciale de partie de ces revenus pour leur exécution.

M. Guiraudies estime que, si on accepte le rapport tel qu'il est, l'amélioration des eaux s'en ressentira et que, tout en ne rejetant pas l'emploi des compteurs, on pourrait, surtout au point de vue du quartier de Labarre, faire présenter un projet de canalisation pour que cette partie de la ville soit mieux servie que par le passé. Une longue discussion s'engage entre plusieurs membres du conseil, et M. Delpont propose enfin de faire une expérience des compteurs avant de prendre une décision générale.

Le conseil, adoptant les propositions de M. Delpont, surseoit à statuer sur le rapport de la commission des travaux publics et pour l'expérience des compteurs et autres études, nomme une commission spéciale composée de MM. Cagnac, Guiraudies, Périé et Delpont.

Sur le rapport de M. Guiraudies, au nom de la commission des finances, le conseil donne un avis favorable au nouveau traité intervenu entre la commission administrative de l'hospice et l'administration militaire relativement au traitement des malades militaires à l'hospice mixte de Cahors.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil donne un avis favorable au projet de budget supplémentaire du bureau de bienfaisance de Cahors pour l'exercice 1898.

Sur la proposition du même rapporteur, un avis favorable est également donné au projet du budget supplémentaire de l'orphelinat d'Arnis pour 1898.

Au nom de la même commission, M. Guiraudies fait un rapport sur le compte administratif du collège de jeunes filles de Cahors pour l'exercice 1897.

Pendant l'exercice 1897, le collège (internat et externat) aura coûté 16,281 fr. 56 sur une dépense de 40,656 fr. 23.

M. Guiraudies propose des félicitations pour le succès obtenu, cette année, par les élèves du collège et espère que le collège, prospérant de jour en jour, finira par être érigé en lycée. Le conseil émet un vœu dans ce sens.

Sur le rapport de M. Guiraudies, le conseil donne un avis favorable au budget supplémentaire de l'hospice de Cahors pour l'exercice 1898.

M. Guiraudies fait également un rapport sur le projet du budget supplémentaire de la ville pour l'exercice 1898.

La commission des finances, d'accord avec

La commission des travaux publics, propose d'affecter une partie des 4,500 fr. du remboursement Bonnefoy, aux dépenses dont le détail suit :

- 1° Etablissement du tunnel de la fontaine des Chartreux, 2,000 fr. ;
 - 2° Appropriation des logements d'adjoints dans la maison d'école de la rue du Lycée, 1,500 fr. La dépense, arrêtée à 4,000 fr., sera couverte au moyen d'un crédit de 2,500 fr. porté au budget primitif de 1898 pour l'appropriation de l'immeuble Cangardel, l'apport à annuler, et subsidiairement par le crédit ci-dessus de 1,500 fr. ;
 - 3° Indemnité de logement due à MM. Rouquié et Lafon, instituteurs adjoints, 436 fr.
- Le conseil adopte les propositions ci-dessus et adopte le budget supplémentaire de 1898. Le conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1897.

M. Guiraudies, au nom de la même commission, lit le nouveau règlement sur la police du cimetière de Cahors et fait part au conseil des modifications apportées dans les perceptions nouvelles à faire sur les inhumations et sur les exhumations. En résumé, il y a diminution des frais pour les intéressés. — Adopté.

M. Guiraudies, au nom de la même commission, propose avec regret le rejet de la demande faite par M. Saint-Martin au nom de son fils en vue de lui accorder une subvention pour permettre à ce dernier d'attendre le résultat de l'examen et, d'ici là, de continuer ses études au lycée. — Adopté.

La séance est levée à minuit et demi.

Concert-festival

Le concert offert dimanche soir par l'Orphéon à nos concitoyens a été fort réussi.

Malgré un temps incertain qui a certainement nui à la recette, une foule assez considérable se pressait sur les allées Fénélon.

Le succès a été très grand pour notre société orphéonique qui fait tous les jours de grands progrès. L'orchestre symphonique et la musique militaire ont eu leur juste part de bravos Et M. Arnaudet, comme toujours, a été frénétiquement applaudi.

Il est fâcheux que nos concitoyens n'aient pas, — en dépit de la température un peu fraîche par suite des pluies de la veille et du jour, — répondu en plus grand nombre à l'invitation de l'Orphéon.

La soirée en valait la peine ! Mais n'en est-il pas toujours ainsi lorsque notre Orphéon est de la partie ?

Concours de pêche à la ligne

Samedi soir, à l'hôtel de ville, les membres de la Société de pisciculture du Lot se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Combarieu.

Dans cette réunion, le programme d'un concours de pêche à la ligne, qui aura lieu le dimanche 14 août, de deux heures et demie à cinq heures et demie du soir, a été adopté. Ce programme sera publié ultérieu-

rement. Disons seulement que les concurrents seront installés sur la rive droite du Lot, en amont de Cahors, à partir du rocher dit de Bourrissou ou de Causside. Tous les membres de la Société de pisciculture du Lot et des sociétés fédérées auront le droit d'y prendre part gratuitement. Les pêcheurs étrangers à la Société devront payer un droit d'entrée de 1 fr.

Un prix de 30 fr. sera affecté au pêcheur ayant pris la plus grosse pièce. Deux séries de prix de 20, 10 et 5 fr. seront distribués, d'une part, aux pêcheurs ayant capturé le plus grand nombre de poissons, et, d'autre part, à ceux qui auront pris le plus fort poids.

En outre, des objets de pêche seront donnés aux concurrents classés après les gagnants des prix en numéraire.

Le soir, à sept heures, un banquet terminera cette fête des pêcheurs à la ligne.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 30 JUIN ET 3 JUILLET 1898

Le Cimbre, allégo militaire.	Signard.
L'Ambassadrice (ouverture)	Auber.
Le Petit Duc (fantaisie)	Lecoq.
Gavotte Stéphanie	Czibulka.
Werther (1 ^{re} audition)	Massenet.
Gloire aux femmes (mazurka)	Strobl.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 28 juin 1898

Naissances

Soulié, Jean, rue des Mirépoises, 11.

Publications de Mariages

Célerié, Jean-Guillaume-Joseph, jardinier et Aymard, Philomène, sans profession. Nonet, Julien, charpentier et Guénard Hélène-Marie repasseuse.

Décès

Sautarel, Jeanne, 6 ans, rue nationale, 21. Lafarguette Delphine, Vve Lafon, 78 ans, sans profession, rue St-James, 6. Lacombe, Marianne, Vve Lescale, 92 ans, sans profession, rue Blanc, 1, Cabessut. Costes, Anne-Elisa, Vve Castagné, 62 ans, rentière, boulevard Gambetta.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *École primaire supérieure de jeunes filles.* — L'école primaire supérieure de jeunes filles de Montcuq vient de remporter un nouveau succès. Cinq aspirantes viennent d'obtenir leur brevet de capacité. Cette école, qui a longtemps cherché sa voie, va s'imposer enfin par des succès réellement importants. C'est le véritable moyen, d'ailleurs, de répondre aux critiques de ses adversaires, qui se donnent tant de peine inutile pour essayer d'enrayer son inévitable et prochaine prospérité.

Nos félicitations aux élèves et aux maîtresses.

A LOUER

Le local de la **Buvette bordelaise**, s'adresser à Madame Combebias, rue de la Liberté, 23.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 24 juin. Trois petites affaires sont successivement appelées :

J. C..., de Saint-Félix, âgé de 82 ans, inculpé de menaces de mort sous conditions, ne comparait pas. Le tribunal le condamne, par défaut, à 25 fr. d'amende.

Louis Olivier, âgé de 31 ans, sans profession et sans domicile fixe, qui avait été mis en état d'arrestation pour vagabondage, est relaxé.

Lafargue, Rougié, dit Pompidou, et Bouygues, tous trois cultivateurs à Belmont, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures. Ils sont condamnés, Lafargue et Rougié à 50 fr. d'amende et Bouygues à 20 fr. et solidairement aux dépens. Ils bénéficient tous les trois de la loi Bérenger.

Landes, d'Autoires, inculpé de soustraction d'un porte-monnaie, est condamné à 24 heures d'emprisonnement (loi Bérenger).

CAJARC. — *La foire.* — La foire du 25 juin a été peu importante. Nous avons remarqué une grande baisse sur les blés et les animaux de boucherie. Voici la mercuriale :

Place du Pont. — Volailles grasses, de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 ; poulets jeunes, de 0 fr. 90 à 1 fr. ; laines, de 0.40 à 0 fr. 45, le tout le demi-kilo ; œufs, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la douzaine ; oisons, de 5 fr. 25 à 7 fr. 50, suivant grosseur ; canetons ou jeunes canards, de 0 fr. 60 à 0 franc 70, le tout la paire.

Foirail — Bœufs de labour, de 450 à 800 fr. la paire ; bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 50 k. ; jeunes porcs, de 13 à 35 fr. la pièce, suivant âge ; moutons, de 0.60 à 0.65 ; veaux, de 0.55 à 0.60, le tout le kilo.

Halle. — Blé, 1^{re} qualité, de 24.75 à 25 ; 2^e qualité, de 23 à 24 ; maïs, de 15.50 à 16 ; avoine, de 8.75 à 9.25, le tout l'hectolitre.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *La foudre.* — Pendant le dernier orage, 5 personnes qui travaillaient dans les champs dans la commune de Rignac, près de Gramat, s'étaient réfugiées sous un vieux châtaignier assez touffu pour les abriter. La foudre est tombée sur cet arbre et a tué le sieur Jacques Grimal, 55 ans, marié et père de deux enfants en bas âge ; le sieur Firmin Ayroles, cultivateur, a été gravement blessé, et la femme Buffara a été blessée plus légèrement. Buffara, son mari, et sa fille n'ont eu aucun mal et ont pu faire le nécessaire pour obtenir du secours.

Le corps du sieur Grimal a pris feu, et il a fallu que Buffara le recouvre de terre humide pour éteindre les flammes qui l'auraient calciné.

M. le docteur Soulié et la gendarmerie de Gramat ont procédé aux constatations légales.

CANIAC. — *Foire.* — La foire de la St-

Jean, à Caniac, a été médiocre. Le foirail des bêtes à laine était bien garni, mais bien que les marchands fussent nombreux, il ne s'est pas traité beaucoup d'affaires. La hausse annoncée à la foire de Blars ne s'est pas maintenue. Il y avait au contraire une baisse bien forte. Sans crainte de se tromper un agneau qui aurait valu 15 fr., au premier juin n'en vaut aujourd'hui que 10 ou 12 au pis aller. Le prix des porcelets qui était également très rémunérateur est actuellement dérisoire. Les pauvres éleveurs sont consternés.

SAINT-GERMAIN. — *Foire.* — Les pressants travaux de la saison ont été préjudiciables à la foire de St-Germain.

Les quelques transactions qui ont eu lieu se sont effectuées sur les divers bestiaux à des conditions peu rémunératrices.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 30 à 35 fr. les 50 k. ; attelage, de 500 à 800 fr. la paire ; veaux, 0 fr. 75 le kilo.

Brebis de reproduction, de 20 à 30 fr. pièce ; antenaises, de 16 à 20 fr. pièce ; agneaux de boucherie, 0 fr. 60 le kilo.

Baisse sensible et persistante sur les porcelets. Volailles, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo ; oisons toujours chers, valant de 3 à 4 fr. la paire.

Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Par suite de ces variations commerciales sévissant toujours avec une désespérante intensité, les marchands étalagistes, assez nombreux, paraissent peu satisfaits de la foire.

BULLETTIN FINANCIER

Nous retrouvons le marché avec les mêmes dispositions que la semaine passée, cependant les cours ont une tendance moins ferme, quant aux transactions c'est toujours le calme et il en sera certainement ainsi jusqu'à la fin du mois.

Le 3 0/0 à 102,55 n'a pas varié, le 3 1/2 0/0 recule à 106,20, l'amortissable n'a pas été coté.

La Banque de France s'inscrit à 3555 ; le Crédit Lyonnais à 842 a baissé de 5 fr., le Foncier, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'est traitée à 182 et 183.

Le Suez à 3680 a fléchi de 20 fr. Les Chemins français ont baissé : le Lyon à 1935, le Midi à 1480, le Nord à 2175 et l'Orléans à 1877.

Tous les fonds étrangers sont en baisse, l'Italien à 93,82 ; l'Extérieure à 33 9/16 ; le Turc D à 2237 ; la Banque Ottomane à 558,50.

Le Russe 3 0/0 1891 ferme à 96,67 ; le 3 1/2 0/0 1894 à 101,15 et le 4 0/0 consolidé à 103,70. Le Roumain 4 0/0 amortissable 1898 se négocie à 93,50.

Les obligations Ville de Paris 1886 sont recherchées sur le marché au comptant à 403,50.

Bibliographie

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de **0 fr. 25.**

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

V

Que faisait là cet homme ! S'il l'avait suivi, s'il l'avait vu ! Il était pris d'une telle terreur qu'il sentait son portefeuille peser dans sa poche, au point de percer l'étoffe, de tomber à terre et d'y écarquiller les billets.

Il fut presque tenté de tout avouer, de se justifier d'avance.

Mais Jones Trenk avait une figure toute naturelle, aimable et souriante même. Qu'allait-il s'imaginer ?

Comment aurait-il su ? Il est vrai que l'homme avait été chargé de surveiller la maison de Lili, qu'il l'avait aperçu chez la jeune fille... Mais de là à savoir...

Il essaya de se rassurer et de faire bonne

contenance. — Je cherchais le père Jonathan, dit-il, pour lui remettre ma clef.

— Je l'ai envoyé faire une petite course. Il m'a prévenu que vous étiez là. Si vous voulez me la remettre à moi.

— Voici, monsieur. Armand donna la clef et s'éloigna. Jones semblait n'avoir aucune arrière-pensée.

Il n'avait sans doute pas reconnu Armand dans le couloir obscur de Lili.

Il paraissait même avoir pour le jeune homme un air plus bienveillant que de coutume. Jusqu'ici Armand avait toujours été glacé, quand il le voyait, par son air froid, presque sinistre.

C'était la première fois peut-être qu'il le voyait sourire.

Il chassa ses inquiétudes. Cet homme ne se doutait évidemment de rien.

Nous avons vu ce qu'il en était. Quand il fut dans la rue, Armand s'éloigna à pas rapides.

On eût dit qu'il avait hâte d'être loin de cette maison, qui avait été témoin de sa première faute.

Il entra dans un café et se fit servir un verre de cognac.

Il s'épongeait le front comme s'il venait de faire une longue course ou d'accomplir quelque dur travail manuel... La sueur ruisselait le long de son dos.

Il demanda des enveloppes, glissa dans l'une

d'elles les billets qui semblaient lui brûler les doigts, courut la porter à M^{me} Bourgeois en la priant de la donner à Lili, en mains propres, le plus tôt possible, puis il s'en alla déjeuner, comme allégé d'un lourd fardeau.

Cet argent ne pesait plus sur lui. Il lui semblait que lorsqu'il serait entre les mains de la jeune fille, ses inquiétudes et ses remords cesseraient... N'est-ce pas à elle, en effet, que cet argent appartenait ? N'était-ce pas une restitution qu'il venait de faire ?

Le lendemain, après avoir passé la journée et la nuit à farcir son esprit de ces beaux raisonnements, il était un peu plus calme.

Il affectait même d'être gai quand il retrouvait au bureau ses camarades. Ce n'est qu'en entrant dans le compartiment grillagé où se trouvait sa caisse et où il se tenait que ses transes le reprirent. La veille, il était tellement agité que, des papiers s'étaient échappés de son portefeuille quand il l'avait ouvert, sans même qu'il s'en fut aperçu, et ces papiers étaient là, étalés sur le sol, formant des taches blanches.

La chaise qu'il avait à demi-renversée en s'éloignant précipitamment, était restée dans la même position, le dossier contre le bureau, qui l'avait soutenue.

Tout lui rappelait la minute terrible qui s'était écoulée là. Il ramassa ses papiers, remit son bureau en ordre et commença sa besogne quotidienne, paisible en apparence, mais le cœur serré d'une crainte sourde qu'il ne s'expliquait pas et qu'il ne pouvait pas chasser.

Il y avait une demi-heure environ qu'il

était là, s'efforçant à ne songer qu'à son travail, la tête penchée sur ses chiffres, quand la porte de son petit cabinet s'ouvrit...

Jones Trenk parut.

Il salua le jeune homme et laissa tomber ces mots :

— M. le directeur vous demande ! Armand se leva à demi, livide, ses jambes se dérobaient sous lui.

— Moi ? bégaya-t-il, pouvant à peine parler. — Vous, et tout de suite.

L'homme aux cheveux carotte s'éloigna. Le fiancé de Lili se leva tout à fait.

Il était tellement défait qu'il se fut effrayé lui-même s'il s'était regardé dans une glace.

Il y avait plus d'un an que M. le directeur ne l'avait fait demander.

Et cela tombait justement le lendemain. Le pauvre garçon pouvait à peine se soutenir.

Son cœur battait avec une violence extrême. Il défaillait...

Il sortit cependant, traversa le bureau public et se dirigea vers l'escalier...

Aucun client n'était là encore, mais tous les employés se tenaient derrière leur guichet, attendant. Il se figurait qu'ils étaient tous occupés à le regarder. Il sentait leurs yeux peser sur lui.

Il marchait d'un pas hésitant, sonnambulesque. Un de ses camarades l'interpella en riant. — Dis-donc, fit-il à mi-voix, tu as dû en faire une fière noce hier. (Asuiève.)

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande nature. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prire

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 55

LE COCHER 606

Deuxième partie

I

UN ACCIDENT

Cécile affolée, précipitait sa marche. Madame Brunichon la suivait de son mieux avec ses vieilles jambes, et Agnelet avait fort à faire pour éclairer les deux femmes.

Déjà on était en vue du groupe des villageois qui paraissaient grandement étonnés, quand d'une galerie transversale, on vit sortir William et Thomack.

William portait Marie sur ses deux bras.

La jeune fille était évanouie...

— Madame, dit William à la châtelaine que tout le monde saluait, cette jeune fille n'est pas blessée grièvement, je l'espère, mais elle a besoin de soins.

— Vous l'avez sauvée ?... vous êtes un brave ! N'est-ce pas ? ajouta madame Brunichon en interrogeant les paysans du regard.

— C'est lui ! nous ne voulions pas aller jusqu'à l'éboulement, mais lui et son domestique n'ont peur de rien.

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement mora. sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

COURRIER DE LA MODE

Décidément l'affreux collet avec volant en forme s'est imposé et nos élégantes l'ont adopté avec un ensemble qui fait peu d'honneur à leur goût, ce qui indiquerait que nous ne pouvons vivre sans une excentricité quelconque dans notre ajustement.

Les manches ballons, avec lesquelles on pouvait faire des robes d'enfant, avaient à peine disparu qu'elles étaient remplacées par le collet châle qui a cédé la place au collet arrondi devant et orné de volants en forme serpentine.

Certains de ces collets sont couverts de petits volants dont la tête bien tendue est cachée par un galon de dentelle, par une ruchette ou par un ruban de satin. Ces vêtements descendent à mi-jupe et se font surtout en drap léger. Ils sont généralement de nuance beige, doublés de beau satin, de taffetas blanc ou nuance très claire. La grande redingote ajustée se fait de même en drap gris ou beige avec haut volant en forme dans le bas ou le vêtement est arrondi.

Les cols de ces vêtements sont hauts et garnis à l'intérieur de ruches de mousseline de soie. Collets et redingotes se perteront certainement tout l'hiver. Celles de nos abonnées qui ont besoin d'être renseignées de bonne heure pourront donc préparer leur saison d'hiver d'après ce renseignement.

De plus, ces mêmes personnes peuvent remarquer qu'on revient tout doucement à la tunique, soit par le genre d'ornement appliqué sur les robes, soit par la jupe détachée du fond, coupée en forme et tombant molle et vague sur ce fond.

Celui-ci est soutenu par un faux ourlet ferme. La jupe est munie d'un faux ourlet assez haut, environ 20 cent., mais souple ; de façon à ne pas gêner les plis du bas. Ce faux ourlet, assez haut, permet de couper le fond de jupe plutôt court, de façon à ce qu'on n'ait pas besoin de le retrousser dans la rue.

Le faux ourlet du dessus évite la transparence. Cependant, si on emploie une étoffe ajourée et que le dessous soit destiné à être vu au travers, il est facile de comprendre qu'il ne faut pas de faux ourlet à la jupe, mais au contraire qu'on doit couper le dessous exactement de même longueur. Plus que jamais les étamines les gazes et les voiles sont employés pour les toilettes d'été. Les tissus de fil et de coton sont également ajourés. On fait des tissus charmants tout rayés d'entre-deux de dentelle, de rivières et de jours. Il y en a aussi à carreaux et damiers ajourés, sans compter le genre Louis XV, avec des enroulements de ruban dentelle formant des boucles, des nœuds, des arabesques d'un effet charmant. Ces étoffes très habillées exigent naturellement des dessous de soie. Les tissus de coton bon marché se posent sur des dessous de satinette. On combine de cette façon des robes charmantes, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par nos jolis dessins.

On fait aussi des grenadines noire à jours qui sont ravissantes. Elles sont en soie très fine et façonnées de mille manières différentes, qu'on ne peut expliquer dans ce courrier. Ces jolies étoffes très ajourées se placent sur des transparents de couleur. On ne peut trouver

un meilleur emploi des robes fanées qui soit un autre tissu paraissent encore toutes fraîches. Ce genre de toilette est parfait pour dîners d'été, robe habillée de villégiature, casinos et autres occasions très fréquentes dans la belle saison. La même robe sera encore fort utile pour toutes les petites réunions d'hiver où la robe de demie soirée est de rigueur. Avec un bouquet de corsage et quelques bijoux, la tenue sera parfaite.

A propos de bijoux, nous signalerons la mode nouvelle, consistant à supprimer les gants dans le monde et à les remplacer par de magnifiques bagues, en quantité à tous les doigts même à l'index. Ces mains d'idoles exigent des soins tout particuliers.

BLANCHE DE GÉRY.

Extrait de *La Saison*, Journal illustré des Dames, 30, rue de Lille, Paris. — Spécimen gratuit sur demande.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

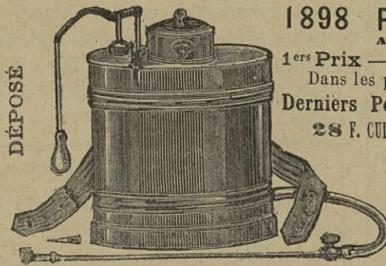
- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE
Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard-Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

— Mais amis, je vous remercie ; cette enfant est la fille de mon neveu d'Hersel. Vous m'avez rendu service en conduisant ici monsieur ; mais nous n'avons pas le temps de causer...

Cécile embrassait Marie et lui donnait à respirer des sels.

Toujours sur les bras de l'Américain, la blessée fit un mouvement.

— Elle a besoin d'air, courons au château, dit madame Brunichon.

Et l'on reprit le chemin parcouru, avec plus de rapidité cette fois.

William ne consentit à céder à personne son précieux fardeau. Il monta les marches humides, tenant toujours Marie.

La pauvre enfant n'avait guère conscience de sa situation. Elle gémissait doucement et essayait de se retourner sans ouvrir les yeux, comme un malade qui se trouve mal couché.

— Elle est brisée ! soupira Cécile.

On la mit au lit en arrivant. Les villageois s'étaient pressés d'envoyer le médecin. Il la trouva fiévreuse et meurtrie, mais moins atteinte qu'on ne le craignait.

Après sa visite, madame Brunichon s'empressa d'interroger William Johnson, qu'elle avait retenu :

— J'ai couru au village avec mon serviteur Thomack. Les cris d'alarme avaient attiré un grand nombre de personnes au bord de l'ouverture du souterrain, sur la place. Mais on causait, on parlait de précautions. J'ai précipité la descente, et, tout en prenant mes informations, je suis arrivé à l'endroit qui m'é-

tait désigné comme lieu probable de l'accident. Là, malgré les objections, je n'ai point hésité. J'ai pénétré plus avant dans une cavité à moitié remplie de sable et de pierres. Marie d'Hersel était là gisante couverte de terre, mais la tête était libre. Thomack m'a aidé à enlever la terre. Il arrêta de ses deux mains les pierres qui menaçaient de se déplacer et de rouler sur nous. Nous avons eu une minute d'angoisse, au moment où la terre, glissant de tous côtés, allait nous engloutir !... Enfin j'ai relevé la jeune fille, et nous nous sommes enquis, entendant derrière nous les fracas de l'éboulement ?

Madame Brunichon avait écouté, les yeux fixés sur le narrateur. Quand il eut fini, elle lui frappa vigoureusement sur l'épaule :

— Vrai, dit-elle, vous êtes mon homme, vous !

L'Américain parlait de se retirer, en demandant l'autorisation de venir s'informer le lendemain de la santé de Marie.

— Vous ne nous quittez pas ! s'écria la châtelaine ; je vais faire préparer votre chambre et, si vous vous y plaisez, vous y resterez tant que vous le voudrez.

William accepta cet offre de tout cœur. Thomack et lui furent installés au château comme s'ils n'en devaient jamais partir.

Pendant quelques jours on ne s'occupa que de la jeune fille, dont l'état inspirait de vives inquiétudes. La fièvre atteignait à son paroxysme. Les nuits se passèrent à délirer. William ne dormait pas plus que Cécile. Ils se rencontraient tout les deux dans les couloirs

du château et se serraient la main sans rien dire. Cependant le docteur continuait à affirmer qu'il n'y avait aucune lésion grave. Cela remettait en belle humeur la tante Brunichon, mais n'était pas suffisant pour rassurer William et Cécile. Un jour ce fut si marqué, que la douairière des d'Hersel, s'adressant à l'américain, laissa échapper cette remarque :
— Si Marie était votre sœur, vous ne seriez pas plus inquiet !

— J'aime beaucoup son père, dit-il en détournant la tête.

— Ah ! c'est cela, je comprends. Ce chat neveu... vous me faites plaisir... il est toujours aussi charmant ?...

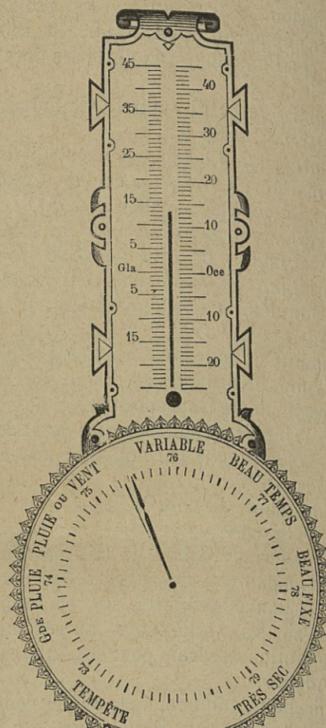
Elle s'informait, elle était ravie de s'entretenir de son neveu. Que pouvait-il être devenu avec le temps ?

Depuis qu'elle ne l'avait pas vu, était-il vraiment sérieux ? Elle entendit avec joie l'américain en parler comme d'un homme qu'il avait en haute estime.

Cécile, présente à l'entretien, s'empressa d'ajouter que Levignat éprouvait de son côté pour Johnson la plus vive sympathie.

William s'inclina et manifesta alors combien il était heureux de se trouver au milieu de la famille Levignat et de voir qu'il ne s'était pas trompé en soupçonnant un gentilhomme sous la livrée d'un simple cocher.

— Un d'Hersel ! repartit fièrement madame Brunichon. Nous lui ferons oublier ici ses malheurs. Dès que Marie ira mieux, je lui écrirai de venir pour qu'il ait une double satisfaction en trouvant sa fille guérie et un ami au château. (A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 10.3
Id. maxima de la veille : ..
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 10.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.